

Paris, le 26 mars 2020

Les groupements du Commerce Coopératif et Associé affirment leur solidarité envers leurs fournisseurs

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé assure que ses adhérents, représentant 30 % du commerce de détail en France, sont pleinement mobilisés pour honorer le paiement auprès de leurs fournisseurs.

La crise sanitaire actuelle demande à chaque acteur de l'économie française, de faire preuve de responsabilité et de solidarité. [A l'heure où les retards de paiement auprès des fournisseurs ont été multipliés par cinq depuis le début du Covid-19](#), la Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) et ses adhérents ont bien conscience que ce sont les PME qui sont les premières victimes de cette situation sans précédent.

Aujourd'hui, un grand nombre des adhérents de la FCA se retrouve avec des vitrines fermées et une activité à l'arrêt depuis mi-mars 2020. Cette réalité a des conséquences graves pour les 31 000 entrepreneurs indépendants ayant choisi ce modèle économique et qui se retrouvent avec un chiffre d'affaires réduit à zéro.

Pourtant, **les enseignes du Commerce Coopératif et Associé décident de faire preuve de responsabilité et prennent part à l'effort collectif. La FCA annonce qu'elles mettent tout en œuvre pour assurer le paiement auprès de leurs fournisseurs.** Il en va de l'implication de tous de ne pas casser cette chaîne de flux financiers qui permettra à chacun de mieux affronter les prochaines semaines qui s'annoncent très compliquées pour le monde des affaires.

Les acteurs du Commerce Coopératif et Associé pensent déjà à l'après. Il leur semble important, dès à présent, de prévoir une forte reprise de l'activité d'ici six à huit semaines - ils l'espèrent - et de ne pas l'aborder avec des encours fournisseurs limités en raison de reports de paiements accumulés. D'autre part, les instances gouvernementales ont martelé qu'aucune entreprise ne « tomberait » pour cause de manque de liquidités, lié à la crise du COVID-19. La FCA et ses adhérents font confiance au gouvernement et aux partenaires bancaires pour être soutenus dans leurs besoins de trésorerie.

Les adhérents de la FCA prennent la parole sur leurs relations avec les fournisseurs :

D'après **Bigmat, coopérative de négociants en matériaux de construction :**

« Bigmat a rapidement demandé à ses adhérents de respecter les échéances de paiement auprès de leurs fournisseurs. Nous sommes un maillon d'une chaîne économique, si nous la cassons alors nous nous exposons à mettre nos fournisseurs en difficulté, et de fait, notre activité future. Il en va de même pour nos clients artisans sur lesquels nous comptons d'autant que le gouvernement a mis en place d'importantes mesures d'aides financières. Nous-mêmes, pour notre plateforme logistique, nous réglons nos fournisseurs à date comme nous l'avons toujours fait. Seule ombre au tableau, le manque de visibilité sur la garantie d'accompagnement des assurances crédit. Nous comptons sur eux, nos clients aussi ».

Pour **la coopérative Atol les Opticiens** :

« Chez les opticiens Atol, nous avons ainsi échangé avec nos principaux fournisseurs pour évaluer avec eux leur situation, quelques-uns ont accepté des décalages en fonction de leurs possibilités et nous avons décidé d'accompagner les plus petits, sans report aucun pour préserver leur intégrité. Ce sont ainsi plus de 95 % des règlements qui sont partis sans décalage ».

Selon **Camara, coopérative de passionnés de photo** :

« Camara incite fortement ses adhérents, fermés depuis le 14 mars, à jouer pleinement le jeu de l'intérêt collectif et individuel bien compris : protéger les salariés et assurer les paiements aux fournisseurs, qui ne peuvent pas être les banquiers de la crise. C'est le chemin choisi par notre coopérative qui tout au long de l'année, assure avec sa centrale d'achats, 70 % des approvisionnements de ses magasins. Nous estimons fondamental de ne pas être ralenti par des encours limités lors de la reprise de l'activité ».

// LA CARTE D'IDENTITE DU COMMERCE COOPERATIF ET ASSOCIE EN 2018



A propos :

Le Commerce Coopératif et Associé est le leader du commerce indépendant en France. Cette forme de commerce en réseau (points de vente, services, etc.) permet à des entrepreneurs indépendants de se regrouper et de mutualiser leurs moyens et leurs savoir-faire dans le but de mettre en place des actions et des outils communs. Propriétaires de leurs affaires ainsi que de leur réseau/enseigne, les chefs d'entreprise du Commerce Coopératif et Associé en sont les acteurs et les décideurs. En grande majorité, ces groupements sont organisés sous forme coopérative.

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) est l'instance représentative française du Commerce Coopératif et Associé. Elle a pour mission de représenter, de développer et de promouvoir les groupements de commerçants, notamment auprès des pouvoirs publics. La FCA conseille ses adhérents, leur permet de développer des échanges d'expériences inter-groupements et accompagne également les réseaux/enseignes en création.

En 2018, **le Commerce Coopératif et Associé** a réalisé 156 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 30 % du commerce de détail en France. Plus 30 000 entrepreneurs ont fait le choix de cette forme de commerce.

En savoir plus : <https://www.commerce-associe.fr/>

CONTACT PRESSE :

Marion Furé // Responsable communication externe // Tél : 06 83 61 25 31 // Mail : mfure@fca-commerce-associe.fr